

INTRODUCTION AU TRANSPORT SUR RESERVATION

Ce type de transport étant un transport collectif, il ne saurait être apparenté à un taxi.

Cette offre de transport proposée par Oléane Mobilités permet certains déplacements en dehors des horaires de BUS et entre les 5 communes de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Si les horaires de bus ne conviennent pas, le TSR peut être une solution en fonction de la demande et du type de service TSR.

Tarifs : au même prix qu'un trajet en bus.

Acceptation de ce présent règlement TSR : automatique à partir de l'utilisation du service.

VOYAGEURS PAR SERVICE TSR

TYPE DE SERVICE	VOYAGEURS
TSR Actifs	Employés (Stagiaires, Apprentis inclus) Etudiants Post Baccalauréat.
TSR Tout Public	Personnes majeures résidants proche d'un arrêt TSR.
TSR Scolaires	Personnes mineures de 10 ans ou plus résidants proche d'un arrêt TSR.
TSR Dimanche, Jour Férié	Personnes de 10 ans ou plus.
TSR Départs, Arrivées TGV	Personnes de 10 ans ou plus.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE TSR SCOLAIRES

HORAIRES

En Période Scolaire :

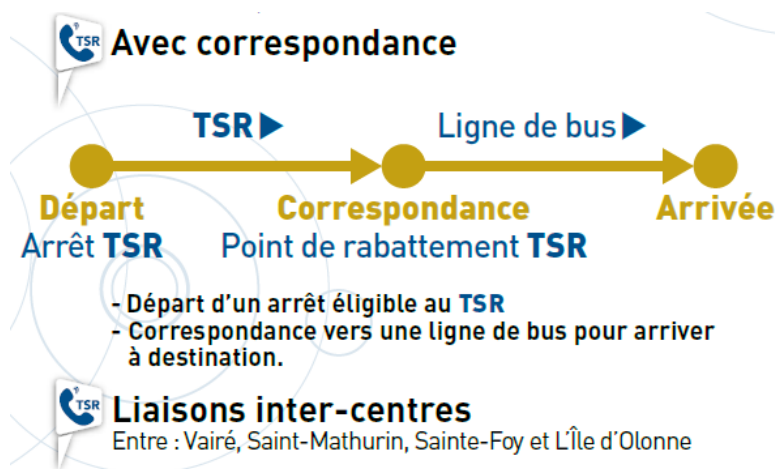
Le mercredi : de 13h30 à 17h00

Le samedi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (hors jours fériés).

En Petites Vacances scolaires et Grandes Vacances estivales :

Du lundi au samedi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

TRAJETS



Ce service fonctionne entre un arrêt TSR et un point de rabattement TSR pour correspondance vers une ligne de bus. Il est accessible : à partir de 10 ans.

Arrêts TSR Scolaires et leur(s) destination(s), « point(s) de rabattement » :

Communes	Arrêts TSR	Destinations***
Vairé	Zone Artisanale	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	VAIRÉ-Croix Blanche	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	VAIRÉ-Commerces	Havre d'Olonne / Pôle Santé
L'Île d'Olonne	Mouettes (N° 2, N° 37)	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	Burelière	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	ÎLE D'OLONNE-Mairie	Havre d'Olonne / Pôle Santé
Saint-Mathurin	Aubépines	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	SAINT MATHURIN – Mairie	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	Avenue de Nantes	Havre d'Olonne / Pôle Santé
Sainte-Foy	Avenue des Sables	Havre d'Olonne / Pôle Santé
	SAINTE FOY – Mairie	Pôle Santé
	Guérinière	Pôle Santé
Les Sables	Billonnière	Pôle Santé
	Moulin Moizeau	Pôle Santé
	Rue de l'Épinette	Pôle Santé
	Granges	Havre d'Olonne
	Champclou	Havre d'Olonne
	Chail	Havre d'Olonne
	Garnaudière	Hôtel de Ville
	Maraîchers	Hôtel de Ville
	Roulière	Hôtel de Ville
	Tonnelle	Hôtel de Ville
Pierre Levée	Pôle Santé	
Salle des Sports	Pôle Santé	
Belle Olonnaise	Pôle Santé	
Guérinière	Pôle Santé	
Papillons	Pôle Santé	
Thyssalines	Pôle Santé	
Landrieau	Hôtel de Ville	
Pièces Franches	Hôtel de Ville	
Michel Colucci	Hôtel de Ville	
Saponaire	Maréchal Juin	
Paré	Maréchal Juin	
Beaumont	Maréchal Juin	
Tanchet**	Maréchal Juin	
Brandais	Maréchal Juin	
Mouzinière	Maréchal Juin	
Rénaie	Maréchal Juin	

** Hiver uniquement.

*** A l'aller et arrêts de départ au retour.

Points de rabattements TSR et leur(s) correspondance(s) :

Correspondances	
Points de rabattement TSR***	Lignes de bus desservies
Pôle Santé	BC
Hôtel de Ville	ABCDE
Havre d'Olonne	A
Gare SNCF	ABCDE
Maréchal Juin	C
ÎLE D'OLONNE – Mairie VAIRÉ – Commerces SAINTE FOY – Mairie SAINT MATHURIN – Mairie	Liaisons inter-centres entre les 4 arrêts des communes.

*** À l'aller et arrêts de départ au retour.

Liaisons directes entre L'Ile d'Olonne, Vairé, Sainte Foy et Saint Mathurin

Le TSR Scolaires permet également d'effectuer des liaisons directes entre les arrêts inter-centres de L'Ile d'Olonne, Vairé, Sainte Foy et Saint Mathurin.

Les trajets sont effectués entre les arrêts :

- ILE D'OLONNE Mairie
- VAIRE Commerces
- SAINTE FOY Mairie
- SAINT Mathurin Mairie.

INSCRIPTION - Documents à fournir

- Inscription en agence par l'un des Représentant légal de l'enfant : muni de sa carte d'identité ou de son passeport (prévenir en cas de changement des coordonnées) ;

- Attestation autorisation parentale pour mineur : disponible en dernière page, à renseigner et à remettre en main propre en agence Oléane Mobilités (ne pas envoyer par e-mail).

INSCRIPTION - Documents complémentaires à fournir dans le cas suivant :

Si non abonné aux transports scolaires Oléane :

- Carte d'identité ou passeport de l'enfant transporté ;

- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, de l'enfant transporté : facture (électricité, téléphone) ou quittance de loyer de l'un des Représentant légal ;

- Certificat de scolarité.

REGLEMENT DU TRANSPORT SUR RESERVATION

PRINCIPES GENERAUX AUX 5 SERVICES TSR

Pour identifier clairement ce type de transport, la majorité des courses est réalisée par un véhicule aux couleurs du transport sur réservation.



Les arrêts TSR Tout Public et Scolaires sont identifiables grâce au pictogramme ci-contre. Cette signalétique est présente sur le plan du réseau de Bus et sur les arrêts de Bus.

Ne s'adressant pas à une personne unique, sa vocation est de regrouper plusieurs personnes dans un même véhicule. A chaque nouvelle demande de réservation, le logiciel compile cette demande avec l'ensemble des réservations déjà planifiées pour la même journée. Cela permet de vérifier l'adéquation des réservations à la qualité de service promise.

Le traitement des réservations respecte les règles de fonctionnement suivantes pour construire le parcours client :

- Réservation possible, suite inscription gratuite auprès d'un conseiller TSR, et dans les délais impartis (voir le paragraphe : Horaires pour inscription, réservation, annulation) ;
- Les destinations prévues lors de la réservation ne peuvent pas être modifiées : le jour même du transport ou la veille du transport hors délais impartis (voir le paragraphe : Horaires pour inscription, réservation, annulation) ;
- Temps de parcours maximum du véhicule TSR : 30 minutes par utilisateur ;
- Détour pour groupage : le temps additionnel pour un groupage ne pourra excéder 15 mn par rapport à la durée initiale du trajet direct ;
- Possibilité d'adapter l'heure de prise en charge de + ou - 30mn par rapport à la demande initiale ;
- Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus. (Absences récurrentes, voir le paragraphe : Conséquences pour : retard, absence, annulation hors délais) ;
- Titre de transport utilisé : il doit être communiqué au moment de l'inscription ou lors de la première réservation.
- Les titres de transport utilisés pour le TSR peuvent également être utilisés pour le BUS, selon les mêmes modalités.
- Tous les titres de transports Oléane Mobilités peuvent être utilisés (hors carte Rodeo).
- Horaires et trajets : définis en fonction du service TSR. Cinq services TSR existent.

HORAIRES POUR : INSCRIPTION, RESERVATION, ANNULATION

Les conseillers en transport sur réservation enregistrent les inscriptions et réservations :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 ;
- En agence située : 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne ;
- Ou par téléphone au : 02.51.32.95.95. Si un message vocal est laissé entre 12h30 et 14h30 : il sera pris en considération, le conseiller vous rappellera pour confirmation.

Il est précisé que l'utilisateur pourra réserver au maximum ses trajets pour une durée de 1 mois afin d'offrir une plus grande souplesse d'utilisation pour le plus grand nombre.

L'annulation ou la modification de réservation par les usagers doit se faire par téléphone ou en agence :

- La veille du transport et avant 17h : pour les TSR programmés du mardi au samedi ;
- Le vendredi avant 17h : pour les TSR programmés le lundi et le dimanche après-midi.

CONSEQUENCES POUR : RETARD, ABSENCE, ANNULATION HORS DELAIS

Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus, afin de respecter les demandes de réservation de chacun.

Tout retard, absence, ou annulation hors délais, est notifiée dans le dossier client, l'utilisateur en est informé. Au de-là de 3 retards, annulations hors délais ou absences récurrentes de l'utilisateur : l'utilisateur est contacté par téléphone. Une exclusion au cas par cas peut être effectuée selon analyse de la situation.

PRECISIONS

Tous les titres de transport sont acceptés à bord des véhicules qui sont équipés du matériel de billettique d'UBI (hors imprimante).

Petit chien accepté :

- Si le client précise qu'il prend le TSR avec : au moment de sa réservation ;
- S'il est transporté dans un panier.

Bagage accepté :

- A chaque demande pour un TSR : préciser si bagage.

Le présent règlement est disponible :

- en agence Oléane Mobilités située : 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne ;
- sur le site : www.oleane-mobilites.fr , page TRANSPORT SUR RESERVATION.



ATTESTATION PARENTALE POUR MINEURS- TRANSPORT SUR RESERVATION

Service TSR Scolaires

Cette attestation remise en main propre par le Responsable légal de l'enfant, muni de sa pièce d'identité : en agence Oléane Mobilités située 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne (ne pas envoyer par e-mail).

Les Sables d'Olonne,

Le /..... /

Je soussigné(e)

autorise

- à utiliser le mode de transport TSR
- à effectuer la réservation de son/ses trajet(s) TSR

Pour que l'inscription soit valide, une présentation de la carte d'identité du Représentant légal de l'enfant mineur est obligatoire.

Signature du Représentant légal :